

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.01038**

**ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA  
CONCEPTION DE LA SCÉNOGRAPHIE ET DU GRAPHISME  
DES TROIS PREMIÈRES EXPOSITIONS DE LA GALERIE  
NATIONALE DU DESIGN ATTRIBUÉ AU GROUPEMENT  
ERIC BENQUE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le besoin pour Saint-Etienne Métropole d'externaliser la conception de la scénographie et du graphisme des trois premières expositions de la Galerie nationale du Design,

CONSIDERANT le marché à procédure adaptée lancé en procédure restreinte le 30 mai 2024 avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 01 juillet 2024 à l'issue de laquelle quatre candidats ont été admis à remettre une offre (Studio MOUTIS, SAS ROLL, groupement Julia DESSIRIER – Nicolas TURKI DUCHESNAY et groupement BENQUE / ALLARD),

CONSIDERANT que, suite au lancement de la phase offre le 18 juillet 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 septembre, quatre offres ont été remises conformes et dans les délais,

CONSIDERANT que les quatre offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans l'avis d'appel à concurrence et à l'article 7.1 du règlement de la consultation (valeur technique à 55 %, prix à 25 % et performance en matière d'environnement à 20 %),

CONSIDERANT que l'offre du groupement BENQUE / ALLARD a été jugée économiquement la plus avantageuse pour Saint-Etienne Métropole,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un accord cadre à marchés subséquents pour la conception de la scénographie et du graphisme des trois premières expositions de la Galerie nationale du Design est conclu avec le groupement BENQUE-ALLARD dont le mandataire est Éric BENQUE SARL sise 25 rue d'Alsace 75010 Paris dont le numéro SIRET est 804 702 033 00015.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Le contrat est conclu jusqu'au démontage de la troisième exposition.

**Envoyé en préfecture via DOTELEC -**  
**Reçu en préfecture le 08 novembre 2024**  
**Publié le 08 novembre 2024**  
**ID : 99\_AU-042-244200770-20241108-C20240103810**

**ARTICLE 2**

L'accord-cadre est passé avec un maximum de 112 000 € HT pour la totalité des prestations en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

**ARTICLE 3**

Les dépenses seront prélevées sur les budgets 2024 et suivants, compte 2031, destination GNDES.

Conformément à l'article 7.3 du règlement de consultation de la phase candidature, les trois candidats admis à remettre une offre et qui n'ont pas été non retenus recevront une prime de 900 € TTC.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 08/11/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'JL' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Luc DEGRAIX